

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diagnostique et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0025967

☐ Maladie

☒ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6986 Société : RAM -
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : Serhoute Abdelkader
Date de naissance : 15/07/1959
Adresse : Hay Annoual Traouha 181 Ann 23 N° 14 ATTACHAUX
Tél. : 0666 18 14 74 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		59,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX		
					MONTANTS DES SOINS	
				DEBUT D'EXECUTION		
				FIN D'EXECUTION		
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			COEFFICIENT DES TRAVAUX		
					MONTANTS DES SOINS	
				DATE DU DEVIS		
				DATE DE L'EXECUTION		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

صيدلية سحنون

PHARMACIE SAHNOUN

SAHNOUN FATIHA

Docteur en Pharmacie



FACTURE

N° 000229

Casablanca le, : Mr. : Sebouli Abdelkader

Quantité	Désignation	Prix U.	Prix T.
01	2 yndwlsu	29.00	29.00
21	As peji c ly	30.80	30.80
			59.80
celle fac est annulee a la somme de 59.80			

ASPEGIC 1g / Adultes

Acétylsalicylate de DL-Lysine

poudre pour solution buvable en sachet-dose

1. IDENTIFI
a/ Dénom
ASPEGIC A
en sachet-

ASPEGIC 1g
SACHETS B10

P.P.V. : 30DH80



6

118000 061083

NOFI

buvable

b/ Compos.

ACETYSALICYLATE DE DL- LYSINE 1800,00 mg

(Quantité correspondante en
acide acétylsalicylique) 1000,00 mg

Excipients : glycine, arôme mandarine (contenant du
lactose), glycyrrhizate d'ammonium, pour un sachet-dose de
2046,00 mg.

c/ Forme pharmaceutique et présentation :

Poudre pour solution buvable en sachet-dose, boîtes de 10
et 20.

d/ Classe pharmaco-thérapeutique :

AUTRES ANALGESIQUES ET ANTIPYRETIQUES

2- DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT

Ce médicament contient de l'aspirine.

Il est indiqué en cas de douleur et/ou fièvre telles que maux
de tête, états grippaux, douleurs dentaires, courbatures et
dans le traitement de certaines affections rhumatismales
chez l'adulte (à partir de 15 ans).

3- ATTENTION !

a) Dans quels cas ne pas utiliser ce médicament

**Vous ne devez jamais utiliser ASPEGIC ADULTES 1000 mg,
poudre pour solution buvable en sachet-dose,** dans les

cas suivants : • allergie à l'aspirine ou à un médicament
apparenté (notamment anti-inflammatoires non stéroïdiens)
ou à l'un des autres composants, • antécédents d'asthme
provoqué par l'administration d'aspirine ou d'un
médicament apparenté (notamment anti-inflammatoires
non stéroïdiens), • au-delà de 5 mois de grossesse révolus
(24 semaines d'aménorrhée), pour des doses supérieures à
100 mg par jour, • ulcère de l'estomac ou du duodénum en
évolution, • maladie hémorragique ou risque de
saignement, • maladie grave du foie, • maladie grave des
reins, • maladie grave du cœur, • traitement par le

méthotrexate utilisé à des doses supérieures à 20
mg/semaine, • traitement avec des anticoagulants
en cas d'antécédent d'ulcère gastro-duodénal, l'aspirine
est utilisée à fortes doses, notamment dans le
traitement des affections rhumatismales, de la fièvre
douleurs (cf. rubrique « Interactions médicament
autres interactions »).

**EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER
L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN**

b) Mises en garde spéciales

• En cas d'association à d'autres médicaments, pour
un risque de surdosage, vérifier l'absence d'aspirine dans la
composition des autres médicaments, • En cas de
tête survenant lors d'une utilisation prolongée et
doses d'aspirine, vous ne devez pas augmenter les doses
mais prendre l'avis de votre médecin ou de votre
pharmacien.

L'utilisation régulière d'antalgiques, en particulier
antalgiques en association, peut conduire à des
lésions rénales, • Des syndromes de Reye (maladie rare mais
associant principalement des troubles neurologiques et
atteinte du foie) ont été observés chez des enfants
présentant des maladies virales et recevant de l'aspirine.
En conséquence : - en cas de maladie virale, comme
varicelle ou un épisode d'allure grippale : ne pas donner
d'aspirine à un enfant sans l'avis d'un médecin, •
d'apparition de trouble de la conscience ou du
comportement et de vomissements chez un enfant
de l'aspirine, prévenez immédiatement un médecin.
L'aspirine ne doit être utilisée qu'après avis de votre médecin

• en cas de traitement d'une maladie rhumatismale, •
cas de déficit en G6PD (maladie héréditaire des globules
rouges), car des doses élevées d'aspirine ont pu provoquer
des hémolyses (destruction des globules rouges), •
d'antécédents d'ulcère de l'estomac ou du duodénum,
d'hémorragie digestive ou de gastrite, • en cas de
des reins ou du foie, • en cas d'asthme : la survenue
d'asthme, chez certains sujets, peut être liée à l'utilisation
aux anti-inflammatoires non stéroïdiens ou à l'aspirine.
ce cas, ce médicament est contre-indiqué, • en cas de
abondantes, • en cas de traitement par : d'autres
anti-inflammatoires non stéroïdiens lorsque l'aspirine
utilisée à de fortes doses, • des anticoagulants oraux

ZYRDOL® 500 mg 20 Comprimés
pelliculés

PPV 29DH00

EXP 08/2021

LOT 86073 3

.....	250 mg
.....	500 mg
.....	2, 500 g
.....	500 mg

Excipient qsp 100 ml

CLASSE PHARMACOTHERAPEUTIQUE

Antibiotique antibactérien antiparasitaire de la famille des nitro-5-imidazolés.

DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT (INDICATIONS)

- Amibiases.
- Trichomonases urogénitales.
- Vaginites non spécifiques.
- Lambliases.
- Traitement curatif des infections mécochirurgicales à germes anaérobies sensibles.
- Relais des traitements curatifs par voie injectable des infections à germes anaérobies sensibles.

CONTRE-INDICATIONS

Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :

- Contre-indication absolue :
- Hypersensibilité aux nitro-imidazolés.
- Contre-indication relative :

Disulfiram-Alcool.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE ET PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Eviter les boissons alcoolisées
- Il convient d'interrompre le traitement et de consulter un médecin en cas d'apparition d'une mauvaise coordination des mouvements volontaires, apparition de vertiges ou de confusion.
- Prévenez votre médecin en cas d'antécédents de troubles hématologiques.
- Attention à la prise de ce médicament si vous souffrez de troubles nerveux sévères, chroniques ou qui évoluent.
- Suspension buvable :
- Ce médicament contient du saccharose. Son utilisation est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au fructose, un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou un déficit en sucrase-isomaltase (maladies métaboliques rares).
- Ce médicament contient 2,5 g par unité de prise (5 ml) : en tenir compte dans la ration journalière en cas de régime pauvre en sucre ou de diabète.
- Ce médicament contient des parahydroxybenzoates et peut provoquer des réactions allergiques (éventuellement retardées).
- Comprimé pelliculé :
- En raison de la présence de lactose, ce médicament est contre-indiqué en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou de déficit en lactase.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

- Déconseillés :
- Alcool : chaleur, rougeurs, vomissements, tachycardie.
- Disulfiram : bouffées délirantes. Etat confusionnel.
- Nécessitant des précautions d'emploi :

Anticoagulants oraux : augmentation de l'effet anticoagulant et du risque hémorragique. Adapter les doses de l'anticoagulant oral.

- A prendre en compte :

Fluoro-uracile

- Examen paraclinique :

Le métronidazole peut immobiliser les tréponèmes et donc faussement positiver un test de Nelson.

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS, IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT

Le métronidazole peut être administré chez la femme enceinte, et doit être évité pendant l'allaitement.

D'UNE FAÇON GENERALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT D'UTILISER UN MEDICAMENT.

CONDUCTEURS ET UTILISATEURS DE MACHINES

Il convient d'avertir les patients du risque potentiel de vertiges, de confusion, d'hallucinations ou de convulsions et de leur recommander de ne pas conduire de véhicules, ni d'utiliser de machines en cas de survenue de ce type de troubles.

LISTE DES EXCIPIENTS A EFFET NOTOIRE

- Comprimés pelliculés à 250 mg : Lactose
- Comprimés pelliculés à 500 mg : Lactose
- Suspension buvable à 125 mg / 5 ml : Saccharose, sodium environ 20 mg pour 100 ml : le taux de sodium est inférieur à 1 mmol par dose, c'est-à-dire "sans sodium", parahydroxybenzoate de méthyle et de propyle.
- Solution injectable pour perfusion à 500 mg / 100 ml : sodium environ 330 mg pour 100 ml.

POSOLOGIE USUELLE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Dans tous les cas se conformer strictement à l'ordonnance de votre médecin. A titre indicatif, la posologie usuelle est :